

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13

Séance du 10 avril 2025

Date de la convocation :

27/03/2025

Date d'affichage de la convocation :

27/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, DALL'AVA, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : COUERBE, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2024 COMMUNE DE CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	706 603,82 €.
- un excédent reporté de :	50 424,76 €.
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	757 028,58 €.
- un excédent d'investissement de :	213 689,78 €.
- un excédent des restes à réaliser de :	477 506,82 €.
Soit un besoin de financement de :	263 817,04 €.

DÉCIDE à l'unanimité :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	757 028,58 €.
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	263 817,04 €.
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	493 211,54 €.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 213 689,78 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 14 avril 2025
Le Maire,
P. BEYRIES.

